

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 1^{er} décembre 2025 – 19h30 heures

Présents : MM., KARCHER Jacques, VERGER Christelle, THUILLIER Christelle, LERCH Michaël, STUDER Jean-Luc, DAUVERGNE Nathalie, OTT Martial, SIMON Manuela

Absents excusés : Arthur SCHNEIDER

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : /

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 03 novembre 2025
- 3) Gazon Vert : bail emphytéotique 25 ans
- 4) Autorisation de mandattement des dépenses d'investissement avant approbation du budget Primitif 2026
- 5) Étable communale : réfection du toit
- 6) Conscrits 2026 : prise en charge d'une facture
- 7) Carte de bois : montant relevé à 15 euros
- 8) DIVERS
 - a. Info Urbanisme
 - b. Info OM et déchèterie
 - c. CR réunion avec la Gendarmerie
 - d. Pièce personnalisée « STORCKENSOHN » (1 € TTC / pièce)
 - e. Présence personnes aux Noces d'Or

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur STUDER Jean-Luc comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 novembre 2025

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance 03 novembre 2025, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Gazon Vert : bail emphytéotique 25 ans

Le 18-11-2025 : rendez-vous de Monsieur le Maire et la 1^{ère} maire-adjointe, Christelle VERGER chez Me PILLET, Notaire à Saint-Amarin concernant le bail emphytéotique projeté avec le CASM.

Après discussion, il lui manquait des documents qui lui ont été envoyés.

Il lui fallait encore des éléments complémentaires qui lui seront envoyés dès le 2 décembre pour qu'elle puisse faire un avant-projet de bail. Les membres du Conseil seront consultés (hors Conseil municipal), si cet avant-projet est validé, le document sera envoyé aux membres du CASM pour consultation et amendements.

Après approbation des 2 parties en séance commune, l'avant-projet amendé sera envoyé au Notaire pour la rédaction du projet de bail. Celui-ci sera envoyé au Maire et au président de l'association pour une dernière relecture et les corrections de points de détail.

Une fois les modifications enregistrées, le bail pourra être signé par le Maire après délibération du Conseil municipal et par le président du CASM après approbation par l'assemblée générale extraordinaire.

4) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant approbation du budget Primitif 2026

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2025.

En vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite **du quart** (25%) des crédits ouverts au budget précédent. Ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil municipal autorise l'engagement anticipé de dépenses nouvelles d'investissement sur l'année 2026, dans les limites de crédits indiquées ci-après :

investissements 2025	25%
267631,62	66907,90

5) Étable communale : réfection du toit

Monsieur OTT Martial a demandé un devis à l'entreprise FUCHS d'Urbès au sujet de la réfection de la toiture du bâtiment agricole, bâtiment âgé d'une vingtaine d'années.

Le devis de l'entreprise FUCHS s'élève à 36 142,19 euros TTC.

La question se pose sur le devenir de ce bâtiment.

6) Conscrits 2026 : prise en charge de frais de travaux sur une cabane existante

Monsieur LERCH Michaël soumet la demande des conscrits, à savoir les frais relatifs à l'entretien et à l'agrandissement de la cabane des conscrits au Forst.

Fourniture de tôles pour l'agrandissement, bois pour le plancher et des blocs de granit pour consolider.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable quant à la demande des conscrits dans une limite de 1000 €.

7) Carte de bois : montant relevé à 15 euros

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une demande a été faite par le SGC de Guebwiller, sachant que notre commune établit actuellement des titres de 10 euros pour l'obtention d'une carte de bois, et que le SGC ne peut plus accepter de titres inférieurs à 15 €.

Le Conseil municipal relève le montant de la carte de bois à 15 € à compter du 1^{er} janvier 2026.

9) DIVERS

a. Urbanisme

N°	date	nom	prénom	motif
1	06/02/2025	KRAGEN	Nicolas	Agrandissement du hangar
2	14/02/2025	HAURY	Marc	Remplacement porte d'entrée
3	14/02/2025	SCHWEITZER	Mathieu	Rénovation façade (portes et fenêtre)
4	18/03/2025	STADELmann	Gilles	Remplacement porte de garage
5	23/04/2025	SFR		Mise en place d'un relai de télécom contre les zones blanches
6	28/07/2025	WYSS	Pierre	Extension et surélévation de la maison individuelle
7	08/08/2025	MOREAU	Catherine	mise en place porte fenêtre et vélux arrière + velux avant
8	08/08/2025	JÜRGENS/POHLERS	Marlin/Hendrick	Mise en place Pompe à chaleur
9	02/09/2025	DAUVERGNE	Olivier	mise en place d'une nouvelle clôture

b. OM – Déchèterie

Monsieur le Maire donne les dernières informations concernant la collecte des ordures ménagères et bacs de tri.

- Dans notre vallée, les biodéchets sont très importants, ce qui est étonnant dans une vallée rurale.
- Les levées ont été revues pour certains administrés ayant des problèmes médicaux (18 levées au lieu de 12 levées / an). Ces personnes doivent effectuer leur demande directement auprès du service « environnement et développement durable » de la Communauté des Communes.
- Le tarif 2025 sera maintenu en 2026.

c. Compte-rendu réunion de la Gendarmerie le 28-11-2025 à Vieux-Thann.

Monsieur le Maire a assisté à une réunion d'information des élus concernant la sécurité dans les communes. Les sujets traités ont été :

- La prévention des techniques de malveillance
- La prévention des risques environnementaux
- La cybersécurité

d) Pièce personnalisée « Storckensohn »

Monsieur le Maire propose une pièce personnalisée « Storckensohn » au prix de 1 € TTC.
Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner de suite à cette proposition.

e) Présence des personnes aux Noces d'Or

Représentants la commune	19-12-2025 à 18h00	22-12-2025 à 18h00
	Monique et André HALLER	Claude et Gervais GARCIA
	Jacques KARCHER	Jacques KARCHER
	Michaël LERCH	Michaël LERCH
	Jean-Luc STUDER	Christelle THUILLIER

Dates des prochaines séances 2026 :

- 12 janvier 2026 à 19h30
- 09 février 2026
- 09 mars 2026.

La séance a été levée à 21h05.